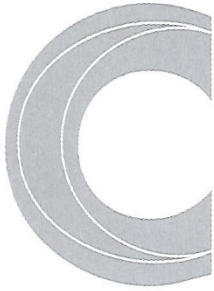




Procès-verbal du Conseil général N° 1 - 38^e législature, 2020-2024



Date et heure : 27 octobre 2020 à 20h
Lieu : Salle Cort'Agora
Présidence : Mme Océane Taillard (PLR), présidente

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge du Conseil général, M. Christian Mamin (PLR)

Lecture de l'arrêté de validation des élections communales du 20 mai 2016.

2. Appel

3. Nomination du bureau du Conseil général

- a) président
- b) vice-président
- c) secrétaire
- d) secrétaire-adjoint
- e) premier questeur
- f) deuxième questeur

4. Nomination du Conseil communal

5 membres (aucun n'a l'obligation d'être conseiller général)

5. Nomination des Commissions communales permanentes

- a) financière
7 membres (tous conseillers généraux)
- b) du feu et de la sécurité publique
7 membres (dont 4 conseillers généraux au moins)
- c) des règlements, naturalisations et agrégations
7 membres (tous conseillers généraux)
- d) des infrastructures et de l'énergie
7 membres (dont 4 conseillers généraux au moins)
- e) d'urbanisme
7 membres (dont 4 conseillers généraux au moins)
- f) de la culture, des loisirs et des sports
7 membres (dont 4 conseillers généraux au moins)
- g) des travaux publics et de l'environnement
7 membres (dont 4 conseillers généraux au moins)

6. Nomination d'une commission communale non-permanente

- Commission de fusion
4 membres (tous conseillers généraux)

7. Nomination des représentants dans la Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées à Cortaillod (FMPA)

Conseil de fondation

Le Conseil général n'est compétent que pour nommer 4 des 6 membres
4 membres (aucun n'a l'obligation d'être conseiller général)

8. Nomination des représentants dans les comités et conseils intercommunaux

- a) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortaillod
2 membres (aucun n'a l'obligation d'être conseiller général)
- b) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie Colombier
2 membres (aucun n'a l'obligation d'être conseiller général)
- c) 1) Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)
2 membres (aucun n'a l'obligation d'être conseiller général)
2) Comité scolaire du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)
1 membre (n'a pas l'obligation d'être conseiller général)
- d) 1) Conseil régional du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC)
4 membres (aucun n'a l'obligation d'être conseiller général)
2) Comité scolaire du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC)
2 membres (tous conseillers généraux)
- e) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois (SIAALN)
1 membre (n'a pas l'obligation d'être conseiller général)
- f) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la station de télédistribution Boudry-Colombier (SITEBCO)
1 membre (n'a pas l'obligation d'être conseiller général)
- g) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)
1 membre (n'a pas l'obligation d'être conseiller général)
- h) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry (SIPFMB)
2 membres (tous conseillers généraux)

Les titres et fonctions précités s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge du Conseil général, M. Christian Mamin (PLR)

M. Christian Mamin (PLR): « Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Messieurs de la Presse, Mesdames et Messieurs les auditeurs,

Selon l'art. 3.4 du Règlement général de Commune, les 3 plus jeunes membres remplissent provisoirement les fonctions de secrétaire et de questeurs. Il s'agit de :

- Secrétaire : M. Jimmy Jucker (PLR)
- Questeurs : M. Steve Huguenin-Elie (PS) et Mme Debora Landino (PLR)

J'ai le plaisir en qualité de doyen de cette assemblée d'être pour quelques minutes le premier citoyen de cette commune. Je souhaite une bienvenue aux nouvelles et nouveaux conseillers et également aux anciennes et anciens conseillers.

Cette année 2020 est plus que bizarre ; le COVID19 nous pourrit la vie, mais pour Cortaillod une première, élection tacite. Aujourd'hui, la politique est souvent décriée, mais elle est importante pour notre démocratie et surtout pour la bonne marche notre Commune.

Pour cette législature, notre responsabilité sera de respecter les avis minoritaires et que les débats puissent être menés sans animosité.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement politique et aux heures que vous allez y consacrer et vous souhaite une excellente législature.

Je vais vous donner connaissance de l'arrêté de validation, il est daté du 28.09.2020 :

Arrêté du Conseil communal validant le résultat de l'élection du Conseil général

Le Conseil communal de la Commune de Cortaillod ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle No 37, du 11 septembre 2020 ;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal ;

arrête

Article unique : Le résultat de l'élection tacite du Conseil général est validée.

Cortaillod, le 28 septembre 2020

Au nom du Conseil général	
Le président	La secrétaire
Olivier Félix	Claudia Glauser

2. Appel

L'appel fait constater la présence des 32 membres suivants :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 18. Landino Debora (PLR) |
| 2. Berner Patrick (VEL) | 19. Landino Gino (PLR) |
| 3. Billant Michel (PLR) | 20. Léchet Ruth (PLR) |
| 4. Bondi Eraclide (VEL) | 21. Mamin Christian (PLR) |
| 5. Brunko Pascal (PS) (dès le point 5. a) | 22. Mamin Vincent (PLR) |
| 6. Debrot Marie (VEL) | 23. Monnier Damien (VEL) |
| 7. Di Menno Paolo (PS) | 24. Müller Alexandra (PLR) |
| 8. Dugerdil Mireille (VEL) | 25. Pascucci Anne-Christine (PLR) |
| 9. Félix Olivier (PLR) | 26. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 10. Foresti Luigi (PLR) | 27. Robyr Michel (PLR) |
| 11. Hadorn Philipp (VEL) | 28. Rochat Lionel (VEL) |
| 12. Haenseler Christian (PLR) | 29. Rüegger Gustavo (PS) |
| 13. Hosner Jürg (PLR) | 30. Schneider Laurent (PLR) |
| 14. Hübscher Urs (PLR) | 31. Szczykowski Lionel (PLR) |
| 15. Huguenin-Elie Steve (PS) | 32. Taillard Océane (PLR) |
| 16. Javet François (PLR) | 33. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 17. Jucker Jimmy (PLR) | |

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

1. Matile Etienne (PLR)

En conséquence, la majorité absolue est de 17 et la majorité des 2/3 est de 22.

M. Philippe Amez-Droz (PLR) demande une modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point « 9. Divers ». Mise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général

a) **Président**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de Mme Océane Taillard.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Océane Taillard (PLR) est élue tacitement.

b) **Vice-président**

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Paolo Di Menno.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Paolo Di Menno est élu tacitement.

c) **Secrétaire**

M. Philipp Hadorn (VEL), au nom parti Les verts, écologie et liberté, propose la candidature de Mme Mireille Dugerdil.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Mireille Dugerdil est élue tacitement.

d) **Secrétaire-adjoint**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Vincent Mamin.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Vincent Mamin est élu tacitement.

e) **Premier questeur**

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Pascal Brunko.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Pascal Brunko est élu tacitement.

f) **Deuxième questeur**

M. Philipp Hadorn (VEL), au nom parti Les verts, écologie et liberté, propose la candidature de M. Damien Monnier.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Damien Monnier est élu tacitement.

Les membres du bureau prennent place aux fonctions qui viennent de leur être attribuées.

Mme Océane Taillard (PLR) prend la présidence et déclare : Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs du public, comme il est d'usage je vais faire quelques mots introductifs en tant que nouvelle présidente. Tout d'abord je souhaite vous remercier pour l'honneur que vous me faites en me faisant accéder à cette fonction de présidente du Conseil général. J'aurai à cœur de mener à bien ces tâches ces quelques séances qui nous incombent. Je me réjouis particulièrement d'être à cette place, d'avoir accepté ce nouveau défi. J'espère que les séances se passeront bien avec des débats nourris et respectueux. Je souhaite également remercier toutes les personnes qui ont été élues de leur engagement au sein de notre belle commune de Cortaillod. Cette législature commence un peu particulièrement étant donné les places un peu vacantes. Heureusement, on n'aura pas eu de bug informatique.

Je souhaite que nous puissions combler ces places vacantes le plus tôt possible, normalement en février, et que tout se passe bien.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, j'aimerais faire un bref rappel pour les futurs questeurs et pour les votes. Je vous prierais de lever la main assez haut et ne pas descendre la main avant la fin du vote. Petite nouveauté pour la prochaine fois, nous aurons une petite carte qu'on lèvera pour éviter les désagréments que nous avons eus les années précédentes et encore ce soir avec les problèmes de vote.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

M. Paolo Di Menno (PS) remplace M. Pascal Brunko (PS) comme questeur.

4. **Nomination du Conseil communal**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Olivier Félix, de M. Christian Haenseler et de M. Christian Mamin. »

M. Pierre-André Perriard (VEL), au nom parti Les verts, écologie et liberté, propose la candidature de M. Philipp Hadorn. »

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Claude Darbellay. »

Le Conseil communal nouvellement élu se retire pour nommer son bureau et se répartir les dicastères.

Le nombre de membres du Conseil général présents est désormais de 28. Dès lors, la majorité absolue passe à 15 et la majorité des 2/3 à 19.

5. **Nomination des Commissions communales permanentes**

a) **financière**

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Philippe Amez-Droz |
| | 2) M. Michel Billant |
| | 3) M. Urs Hübscher |
| | 4) M. Michel Robyr |
| Pour le parti socialiste : | 5) M. Paolo Di Menno |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) M. Eraclide Bondi |
| | 7) M. Damien Monnier |

L'arrivée de M. Pascal Brunko (PS) porte le nombre de membres présents à 29. La majorité absolue demeure à 15, mais la majorité des 2/3 passe à 20.

b) du feu et de la sécurité publique

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. François Javet |
| | 2) M. Gino Landino |
| | 3) M. Vincent Mamin |
| | 4) Mme Véronique Wildi |
| Pour le parti socialiste : | 5) M. Charles Vouga |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) Mme Mireille Dugerdil |
| | 7) M. Pierre-André Perriard |

c) des règlements, naturalisation et agrégations

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Mme Debora Landino |
| | 2) Mme Ruth Léchet |
| | 3) Mme Anne-Christine Pascucci |
| | 4) Mme Océane Taillard |
| Pour le parti socialiste : | 5) M. Paolo Di Menno |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) Mme Marie Debrot |
| | 7) Mme Mireille Dugerdil |

d) des infrastructures et de l'énergie

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Philippe Amez-Droz |
| | 2) M. Jürg Hosner |
| | 3) M. François Javet |
| | 4) M. Lionel Szczyrkowski |
| Pour le parti socialiste : | 5) M. Charles Vouga |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) M. Damien Monnier |
| | 7) M. Lionel Rochat |

e) d'urbanisme

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Gino Landino |
| | 2) M. Vincent Mamin |
| | 3) M. Etienne Matile |
| | 4) M. Alexandra Müller |
| Pour le parti socialiste : | 5) Mme Odile Duvoisin |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) Mme Mireille Dugerdil |
| | 7) M. Damien Monnier |

f) de la culture, des loisirs et des sports

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Mme Alexandra Müller |
| | 2) Mme Anne-Christine Pascucci |
| | 3) M. Laurent Schneider |
| | 4) M. Guy de Montmollin |
| Pour le parti socialiste : | 5) Mme Ana-Paula Da Silva Cunha |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) M. Patrick Berner |
| | 7) M. Eraclide Bondi |

g) des travaux publics et de l'environnement

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. François Javet |
| | 2) M. Jimmy Jucker |
| | 3) M. Etienne Matile |
| | 4) M. Lionel Szczyrkowski |
| Pour le parti socialiste : | 5) M. Pascal Brunko |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 6) M. Patrick Berner |
| | 7) M. Lionel Rochat |

**6. Nomination d'une commission communale non-permanente
Commission de fusion**

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Mme Ruth Léchet |
| | 2) Mme Anne-Christine Pascucci |
| Pour le parti socialiste : | 3) M. Gustavo Rüegger |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 4) M. Pierre-André Perriard |

**7. Nomination des représentants dans les Fondations communales
Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées à Cortaillod (FMFA)**

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Luigi Foresti |
| | 2) Mme Ruth Léchet |
| | 3) Mme Anne-Christine Pascucci |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 4) Mme Eliane Schnetz |

8. Nomination des représentants dans les Comités et Conseils intercommunaux

a) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortaillod

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Luigi Foresti |
| Pour le parti socialiste : | 2) M. Steve Huguenin-Elie |

b) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie Colombier

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Jimmy Jucker |
| Pour les Verts, écologie et liberté : | 2) Mme Marie Debrot |

c) 1) Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)

Sont proposées et nommées tacitement :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Mme Michelle Monnier |
| Pour le parti socialiste : | 2) Mme Odile Duvoisin |

2) Comité scolaire du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)

Est proposée et nommée tacitement :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Mme Debora Landino |
|---------------------------------|-----------------------|

Devant assumer également le dicastère de la sylviculture et de la viticulture, elle a su parfaitement gérer ses dossiers, sachant allant chercher des informations et des conseils hors de nos frontières communales afin de prendre les meilleures positions. Sa prestance féminine et sa décision d'offrir de temps en temps un verre des nobles coteaux communaux en fin de séance ont su convaincre ses interlocuteurs souvent masculins.

Merci beaucoup Claudia pour ton engagement et ton dévouement tout au long de ces nombreuses années. Tu peux nous quitter avec le sentiment du devoir accompli.

Le PLR reconnaissant. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Au nom du PLR, j'aimerais remercier tous les élus et les externes qui, ce soir, s'engagent dans une législature qui sera à n'en pas douter difficile avec toutes les conséquences liées par exemple à la crise actuelle du COVID mais ce sera surtout une législature passionnante avec l'ensemble des dossiers qui nous attendent parmi lesquels nous pouvons citer, par exemple, les projets de fusion, le PAL et la transition énergétique. Le PLR va mener ces chantiers pour le bien des habitants et des entreprises de notre belle commune avec conviction tout en restant fidèle à sa formule "Libre et Responsable".

Il est coutume, mais en fait c'est bien plus qu'une coutume, lors de la première séance de la législature de remercier aussi les non-élus. Malheureusement ce soir nous ne pouvons pas le faire et c'est très dommageable car notre système politique suisse est, certes, loin d'être parfait mais il est certainement un des meilleurs au monde et l'échelon communal en est la première pierre. Dans les mois qui viennent travaillons tous à motiver nos concitoyens à s'engager pour qu'à Cortaillod aussi la démocratie qui nous est chère et qui est garante de la stabilité, de la prospérité et de la durabilité de notre pays puisse aussi correctement fonctionner.

Alors œuvrant tous pour que Cortaillod reste un beau village où il fait bon vivre et travailler. Sachons être reconnaissant pour cela. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général lève la séance à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

La secrétaire :

Océane Taillard

Mireille Dugerdil

L'auteur du procès-verbal,
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz